

**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du samedi 28 mai 2022**

La séance, faisant suite à la convocation du 19 avril 2022, est ouverte à huit heures 40 en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Fabienne DEROO, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Dominique LEMOINE , Monsieur Geoffroy MILLET, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ, Monsieur Jean DELVERT.

Excusés: Madame Natacha CHASE qui donne pouvoir à Étienne BARTHOLOMÉ.

Absent: Néant

Nous passons à l'ordre du jour

Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Mr le Maire demande un rajout à l'ordre du jour concernant une contribution à un voyage scolaire (point 4)

Le compte-rendu de séance du 13 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1 Renouvellement de la convention avec la Région Occitanie pour la délégation du service de transport scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services régionaux sollicitent le renouvellement de la convention susmentionnée en vue de la préparation de la prochaine rentrée scolaire. Cette convention impose à la commune plusieurs conditions : nombre d'élèves, distance entre points d'arrêt, définition finale des circuits de ramassage pour le 15 juin au plus tard, inscription obligatoire des élèves ; si ceux-ci habitent hors du RPI, ils doivent payer un montant annuel de 195 € pour pouvoir bénéficier du service. La participation financière de la Région sera désormais versée sur base mensuelle.

La convention impose à la commune notamment la mise à disposition d'un véhicule de moins de 15 ans d'âge. Le nôtre aura 15 ans fin octobre 2023. Même s'il est possible de demander une prorogation temporaire, la question du remplacement va se poser rapidement. Il est à noter que des aides importantes pourraient être demandées dans le cas de l'achat d'un véhicule électrique : à hauteur 30 % de la part de la Région et de 70 % de la part de la CAF. Dans cette hypothèse se posera la question de l'installation d'une borne de recharge.

La convention avec la région est signée pour une durée de 4 ans avec résiliation possible 3 mois avant la fin de chaque cycle scolaire annuel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la région Occitanie pour le transport scolaire et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2- Organisation d'une séance Ciné Lot en partenariat avec CAUVALDOR et l'association Les Fêlés de la BD de Martel

L'expérience de l'an dernier sera renouvelée avec la projection d'un film en plein air le 6 juillet prochain. Le titre du film n'est pas encore fixé, il sera communiqué en temps utile à la population. Le thème retenu cette année est l'Afrique. Elyane et Claudette ont participé à diverses réunions de préparation portant notamment sur le choix du film.

Les frais inhérents à cette organisation se répartissent à raison de 250 € pour la Commune et de 250 € pour l'association « les Fêlés de BD » qui par ailleurs organisera une manifestation dans les heures précédant la projection. La commune assurera la mise en place des chaises pour le public. Le lieu retenu est comme l'an passé la zone de loisir située derrière la mairie, avec repli à la salle des fêtes en cas d'intempéries si la projection y est techniquement faisable. L'évènement sera probablement complété par un pique-nique et un spectacle préparé par l'école.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de la contribution de 250 € pour l'organisation de cette activité et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre

de cette décision.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3- Examen du prix des repas de cantine scolaire

Après étude des coûts réels encourus durant l'année scolaire qui se termine, et compte tenu du renchérissement probable du prix des produits alimentaires, il convient de s'interroger sur la réévaluation du prix des repas de la cantine à facturer à partir de la prochaine rentrée scolaire. Actuellement le prix est fixé à 2,90 € par repas. Une éventuelle modification du prix doit se décider dès à présent, afin d'éviter les documents d'information et d'inscription à remettre aux parents à la mi-juin, (dès que les affectations de classe sont connues) et de mettre à jour le règlement intérieur. Le conseil a examiné différentes options et le consensus s'est fait sur un montant par repas de 3,10 €, ce qui représente approximativement l'équivalent d'un repas supplémentaire par mois et par enfant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de porter le prix du repas à 3,10 € et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.:

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

4- Contribution financière à un voyage scolaire

La mairie a reçu tardivement une demande de contribution financière pour un voyage scolaire de 5 jours à Port-Leucate (Aude) auquel ont participé neuf élèves de l'école de Baladou. La contribution demandée s'élève à 540 €, soit 28,5 % du coût, le reste étant pris en charge par les parents, l'association des parents d'élèves, et la coopérative scolaire de l'école de Baladou.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de contribuer à l'organisation de ce voyage à hauteur de 540 € et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.:

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

5- Questions diverses.

Multiservice : Après 9 ans à Baladou, le couple locataire du bâtiment communal a présenté par voie d'huissier de justice une notification officielle de dénonciation du bail commercial à compter du 1^{er} janvier 2023. Il est à noter que des bruits ont circulé quant à une augmentation anormalement importante du loyer à l'initiative du conseil municipal : ce n'est pas le cas, il semble que certaines personnes ont confondu montant hors TVA et montant avec TVA, celle-ci étant récupérée par le locataire de l'établissement. Des questions juridiques doivent rapidement être clarifiées en vue de la recherche d'un nouveau locataire.

Personnel : Il est prévu de renouveler les contrats des 3 agents en CDD : Laetitia, Laura et Chamssidine pour continuer, sans interruption, à couvrir les besoins de notre collectivité, notamment en vue de la prochaine rentrée scolaire. Les délibérations portant renouvellement des créations de postes seront à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le recrutement pour le complément temporaire du personnel administratif (absence de Julie pour cause de maternité) est résolu, une candidate compétente ayant été identifiée. On prévoit un contrat temporaire d'abord de 2 mois à 18 h/semaine, ensuite de 26 h/semaine jusqu'à début 2023.

Élections législatives des 12 et 19 juin : le planning des permanences de bureau de vote est mis à jour à partir de celui utilisé pour le scrutin présidentiel d'avril dernier. A cette occasion Geoffroy Millet, 1^{er} adjoint au Maire, annonce sa démission du conseil et lit une lettre adressée à Mr le Maire expliquant ses motivations. Cette démission a été prise en compte dans l'élaboration du planning. A noter que les bureaux de vote fermeront à 18 h, soit une heure plus tôt que pour les élections présidentielles. Le planning des permanences

- **Atelier municipal** : 3 architectes et bureaux associés sont en cours de sollicitation pour fournir une première offre de service afin de vérifier la nécessité d'un recours à un marché public pour cette mission en fonction du montant des honoraires demandés par ces architectes.

- **Adressage** : la position des panneaux « route des Bourrières » est à revoir, mais il faut d'abord se coordonner avec Martel, qui débute son opération d'attribution de noms aux routes de cette commune. On devra de toutes façons passer

une commande pour des numéros de nouvelles maisons en construction et des modifications de panneaux routiers sur d'autres routes.

Transport scolaire : détermination des points d'arrêt pour la prochaine rentrée scolaire : opération en cours par Fabienne, cf point 1.

Portique de jeux de l'école : Remplacement de l'actuel portique défaillant par un nouvel aménagement, financé par un don de Baladou Animations : en cours.

Réunions extérieures : il y a eu très peu de réunions depuis la dernière réunion du conseil.

Dossiers en cours : les arrêts de vent ont été changés aux volets des appartements de la Mairie ; l'unité extérieure de la pompe à chaleur de la salle des fêtes a été déplacée ; la toiture de l'église a été révisée et une poutre en rive de toit de l'annexe a été remplacée.

Mr DELPY (maçon) doit intervenir prochainement pour installer la clôture du cimetière. On reste toujours en attente de l'électricien, de l'horloger et du menuisier pour les interventions décidées de longue date dans le clocher de l'église.

En ce qui concerne le « petit entretien », on note la nécessité d'installer urgemment une clôture au voisinage de la salle des fêtes pour empêcher l'accès à sa toiture et les dégradations aux canalisations de la pompe à chaleur. Une amélioration est souhaitée pour l'entretien des abords de la bibliothèque et de l'espace de loisirs derrière la Mairie (fauchage des bordures, sous les tables), etc. On note par contre une amélioration par rapport à l'an passé quant au fauchage des accotements de la voirie communale (par prestataire de service), et des abords des panneaux d'affichage et des conteneurs à immondices. Dominique se porte volontaire pour organiser ces travaux avec Chamssidine et Michel.

Etienne fait un appel à contributions pour le prochain numéro du Petit Baladin dont la parution est prévue pour juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 11 heures et 15 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

--oo00oo--

Baladou le 01.06.2022


